

# Certification en langue allemande

## Deutsches Sprachdiplom der Kultusministerkonferenz

En avril-mai 2006, une certification d'allemand conçue sur la base du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) a été mise en place. En 2009, cette expérimentation est poursuivie et étendue à plus de 20 000 élèves.

Comme le prévoit le [plan d'action pour la langue du partenaire](#), une certification d'allemand conçue sur la base du [Cadre européen commun de référence pour les langues](#) (CECRL) a été proposée, pour la première fois en avril-mai 2006, à 8 400 élèves de troisième et de première année de second cycle général, technologique et professionnel, issus de plus de 600 établissements répartis dans 26 académies. Plus largement, cette certification s'inscrit dans le cadre du [plan de rénovation de l'enseignement des langues](#) étrangères.

En 2009, les élèves de seconde ainsi que certains élèves de troisième en fonction de leur niveau de langue passent cette certification **au niveau B1** du [Cadre européen commun de référence](#) avec la possibilité d'obtenir une sortie **au niveau A2**.

## Les principes

Cette certification, conduite sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, est fondée sur les principes suivants :

- elle est proposée par l'Allemagne et fait l'objet d'une convention signée par le ministère de l'éducation nationale et la Conférence des ministres de l'éducation des *Länder* (KMK) ;
- elle prend en compte les programmes d'enseignement de l'allemand en France ;
- elle est gratuite pour les élèves, tous volontaires.

## Les épreuves

Les épreuves se déroulent dans les établissements où les candidats sont scolarisés. Elles visent à évaluer, au niveau B1 / A2 , les aptitudes des élèves dans quatre activités langagières :

- compréhension écrite
- compréhension orale
- expression écrite
- expression orale

Les **épreuves écrites** portent sur la compréhension écrite, la compréhension orale (écoute d'un document sonore et réponses par écrit à un questionnaire) et l'expression écrite.

Les **épreuves orales** prennent la forme d'entretiens visant à évaluer l'expression orale.

La certification est acquise au niveau B1 quand les candidats ont obtenu dans chaque activité langagière le niveau B1.

Les élèves qui ont obtenu le niveau B1 ou A2 reçoivent le diplôme DSD (Deutsches Sprachdiplom) avec le relevé de leurs notes par activité langagière. Tous les élèves qui ont réussi au moins une activité se voient remettre une attestation signée par l'autorité académique.

Source EDUSCOL